



Municipalité de
Rougemont

MUNICIPALITÉ DE ROUGEMONT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la **Municipalité de Rougemont**, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017 et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le **1^{er} mai 2018**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Rouville
500, rue Desjardins, bureau 100
Marieville (Québec) J3M 1E1**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Rougemont, le 15 septembre 2017.

Kathia Joseph
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, résidant à Rougemont, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour de septembre 2017.

Kathia Joseph
Secrétaire-trésorière